

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20260828_P_097
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population

Objet : Signature d'une convention avec l'école « Françoise DOLTO » de Saint Didier en Velay, afin de permettre le passage des élèves de l'école par l'accueil de loisirs « Les Galarès » pour se rendre aux terrains de tennis pour l'année scolaire 2026/2027 et sera renouvelée par tacite reconduction.

Le Président,

N° 20260828_P_097

Décide

OBJET

De signer une convention avec :

**Ecole Françoise DOLTO
Faubourg de la pêcheiroie
43140 Saint Didier en Velay**

Pour un droit de passage des élèves de l'école par l'accueil de loisirs « Les Galarès » pour se rendre aux terrains de tennis

Date : Année scolaire 2025/2026 et sera renouvelée par tacite reconduction

Participants : Elèves et Enseignants de l'école Françoise DOLTO

Lieu : Accueil de loisirs « Les Galarès »

Montant : A titre Gracieux

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 28 août 2026

AR Prefecture

043-244301131-20260828-20260828_P_097-AU
Reçu le 05/10/2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

